



N° 1564-2010/BAPS/DC

Date du : 03/09/2010

R A P P O R T
au Bureau de l'assemblée de province Sud

OBJET : Modification de la délibération n° 274-2010/BAPS/DC fixant le nombre de bourses d'enseignement artistique pour l'année 2010.

PJ : Projet de délibération

La délibération citée en objet a fixé à six le nombre de bourses d'enseignement artistique pour l'année 2010.

Or, suite au passage des candidats devant le jury, présidé par madame Hélène IEKAWE, qui s'est tenu le 19 août 2010 au Conservatoire de Musique de NC, celui-ci a souhaité attribuer une bourse supplémentaire.

En effet, après étude des dossiers et audition des candidats, les membres du jury ont souhaité pouvoir attribuer une septième bourse à mademoiselle Anouk LEROY, dont les compétences artistiques et le projet professionnel relèvent du même niveau que les candidats retenus.

Compte tenu des crédits disponibles, il vous est proposé de modifier la délibération n°274-2010/BAPS/DC et de fixer le nombre de bourses d'enseignement artistique à sept pour l'année 2010.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.